

Vous recevez des marchandises en provenance de pays situés dans l'Union européenne

Dans ce cas, il n'existe pas de limitations de quantité et **aucun droit à l'importation** ne sera dû.

Vous payez la **TVA** exclusivement à l'entreprise de qui vous recevez les marchandises, pas à la douane belge.

Vous payez les **accises pour tous les produits soumis à accise** de votre colis.

Vous trouverez plus d'informations sur les accises dans les tableaux suivants:

1. [Boissons alcooliques](#)
2. [Boissons non alcooliques](#)
3. [Café](#)
4. [Tabacs manufacturés](#)